

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL (EXTRAIT)

Séance du 25 juillet 2013

L'an deux mil treize, le vingt cinq juillet à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

Présents : tous les conseillers en exercice à l'exception Mickaël ROUE qui a donné procuration à Patrick MEAR, Marie Josée OLLIVIER à Rachel BOUTOILLER et Dominique LE REST à André MEAR ;
Mme Sophie LE DUFF a été nommée secrétaire.

Le procès verbal de la réunion du 25 mai a été adopté par 21 voix pour et 6 contre.

Gérard DANIELOU a souhaité la bienvenue à Henriette QUERE qui fait son entrée dans le conseil municipal à la place de Marcel PRIGENT qui, pour raisons personnelles, a démissionné de son poste d'adjoint et de conseiller municipal.

Le Maire a apporté des précisions sur les incidents qui sont intervenus durant l'épreuve des 100 kms à Peren. Les 2 individus ont été mis en garde à vue pour l'un, et placé par mesure d'internement d'office en hôpital psychiatrique pour l'autre. Le maire est intervenu auprès du Procureur de la République et du Sous - Préfet de MORLAIX compte tenu de la dangerosité des personnes notamment pour le voisinage, pour obtenir une comparution immédiate devant le tribunal dans les meilleurs délais afin que justice soit faite.

1-1 Rapports d'activités de la CCBK :

1-2

Comme chaque année, la CCBK a transmis, aux communes membres, son rapport annuel d'activités 2012, le rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets et le bilan d'activité du Service Espace Naturel. Chaque groupe a reçu un exemplaire de ces rapports. Ces rapports n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

1-3 SPANC réhabilitation des assainissements autonomes non conformes

Par délibération du 15 février 2012, le Conseil Municipal avait sollicité une subvention de l'Agence de l'eau pour la réhabilitation des installations d'assainissement autonomes non conformes situées sur le bassin versant du Guillec au taux de 40% avec un plafond de 8000€ de dépenses par installation.

Le nouveau plan permet d'attribuer un taux de subvention de 50% et est valable pour toutes les installations non conformes situées sur le territoire communal.

A la demande de Mr André MEAR, le maire a précisé que La Lyonnaise des Eaux qui effectué les contrôles SPANC, a fourni un fichier des installations classées non conformes et que les particuliers seraient avertis par courrier adressé par la Mairie avec les différentes pièces à fournir à l'Agence de l'eau.

A l'unanimité le Conseil municipal a décidé d'adhérer au nouveau plan proposé par l'Agence de l'Eau avec un taux de 50% de subvention pour un plafond de dépenses de 8000€ par installation et dans le cadre du plan algues vertes d'inclure dans le dispositif l'ensemble des habitations jugées non acceptables lors des contrôles SPANC.

1-3 Personnel Communal : Modification de postes

Le Conseil municipal a décidé de transformer 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en Adjoint administratif de 1^{ère} classe pour permettre l'évolution de carrière de 2 agents qui ont réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

2-1 Convention Commune/OCA

Rachel BOUTOILLER a présenté le projet de convention entre la Commune et l'OCA qui a intégré les nouvelles activités mises en place au niveau des associations, des jeunes et de la culture sur la Commune avec la ventilation de la subvention 2013 par activité. Le projet de convention a été examiné en Commission et Mme BOUTOILLER a confirmé que les adhérents de l'OCA avaient la possibilité d'obtenir des abonnements à la piscine du Pays Léonard.

André MEAR a indiqué que son groupe n'était pas opposé au principe de mise à jour de la convention mais n'était pas d'accord sur volet financier proposé.

Par 21 voix pour et 6 abstentions le Conseil Municipal a autorisé le maire à signer une nouvelle convention avec l'OCA.

2-2 Demande de subvention exceptionnelle de l'USC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accordé une subvention de 200 € à l'USC qui a mis sur pied un déplacement d'une équipe de jeunes en Angleterre au début de l'été.

3-1 Dénomination de rue :

Le Conseil municipal a décidé de nommer : « Kélou Mad » la nouvelle amorce de rue en prolongation de la rue de Kermargar, cette nomination s'est faite en accord avec les riverains.

3-2 Terrain SODEPI :

Sophie LE DUFF, adjointe à l'urbanisme, a informé le Conseil de l'avancement du dossier du terrain appartenant à la SODEPI, situé à proximité de l'espace Kan AR Mor. L'estimation du service des domaines est de 169 403€ pour une Déclaration d'Intention d'Aliéner de 295 000€. Une proposition d'achat, au prix des domaines, par la commune a été transmise à la SODEPI le 5 juin 2013 qui a répondu ne pas être d'accord avec l'évaluation des Domaines et ne pas vouloir vendre à ce prix.

Le Code de l'urbanisme – art. L 213-4 et L213-5 prévoit qu'en cas de désaccord entre le titulaire du droit de préemption et le propriétaire, le prix d'acquisition est fixé par la juridiction compétente en matière d'expropriation.

Par Courrier du 8 juillet, la Commune a donc saisi le Juge de l'Expropriation du Tribunal de Grande Instance de BREST pour lui demander de fixer le prix du bien de la SODEPI, la commune avait 15 jours à compter du refus de vendre de la SODEPI pour saisir le juge.

L'intérêt de ce terrain pour la Commune est de servir dans l'immédiat de réserve foncière en centre bourg en particulier pour la création d'un parking à proximité de l'espace Kan Ar Mor.

La procédure se poursuit mais, à tout moment, en cas d'accord entre les parties sur tout ou une partie du bien, cette procédure pourra être arrêtée. En cas du retrait du bien de la vente la SODEPI devra respecter un délai de 5 ans avant de le remettre en vente.

3-3 Résultat des enquêtes publiques :

Des enquêtes publiques se sont déroulées du 27 juin au 11 juillet :

Déclassement d'un chemin à BODON : Aucune observation pendant la durée de l'enquête, Le service des domaines a fixé à 1,50€ le prix de vente du m²

Déclassement d'une portion de chemin au Croissant de KERMARGAR : Aucune observation pendant la durée de l'enquête. Le service des domaines a fixé à 1,50€ le prix de vente du m²

Pour ces deux enquêtes l'avis du commissaire enquêteur qui a visité les sites, est favorable

Le Conseil municipal a donné un avis favorable au déclassement de ces 2 portions de chemins et leur vente aux riverains au prix de 1,50€ le m²

Déclassement d'une portion de chemin à Penpradou : Plusieurs observations contre la cession de la portion de chemin qui contient un lavoir en ruine et une fontaine ainsi que plusieurs avis favorables à la cession ont été remis au Commissaire enquêteur. Le service des domaines a fixé à 5€ le prix de vente du m², le terrain devant servir à agrandir une propriété bâtie. L'avis du commissaire enquêteur à la suite de l'enquête est défavorable au déclassement et à la cession de la totalité de la portion du chemin prévu à l'enquête.

Un accord sur une cession partielle est peut-être envisageable, il est donc proposé de réunir l'ensemble des riverains pour rechercher un compromis qui pourrait satisfaire tout le monde. Le Conseil sera amené à réétudier ce dossier à l'issue de cette réunion de concertation.

4-1 Reconduction de l'ouverture de Crédits :

Le Conseil municipal a décidé de reconduire l'ouverture de Crédit de 250 000 € auprès du Crédit Mutuel Arkéa pour une durée de 1 an - Taux = Euribor 3mois + marge de 2.02% soit actuellement 2.23%

4-2 Demande de subvention au titre des amendes de police :

Il a été proposé de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour la création d'un chemin piétons du côté des maisons, Rue Hent an Enez, afin d'en assurer leur sécurité. Ce projet rentre dans l'aménagement futur du lotissement. L'estimation est de 73124 € HT

Monsieur André MEAR a considéré que ce secteur n'était pas une priorité compte tenu du nombre d'habitations, le maire lui a fait savoir qu'il s'agissait de l'accès à la plage principale de CLEDER, très fréquentée et qu'il fallait sécuriser la circulation des piétons.

Jean Marc ROUE a fait savoir qu'il ne s'agissait pas pour le moment de faire les travaux mais de solliciter la subvention.

Par 21 voix et 6 contre le conseil municipal sollicite une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement d'un tronçon piéton Rue Hent an Enez.

Questions diverses :

-Sophie LE DUFF, adjointe à l'urbanisme rend compte de la commission qui s'est tenue le 18 juillet où la municipalité a présenté le document de travail préparé par Jean Marie MOAL avec son équipe de l'ALSH, et la 1^{ère} ébauche du futur ALSH. Le but de cette commission était d'échanger avec l'opposition sur la capacité, l'architecture, l'emplacement et les matériaux. Les conseillers de l'opposition ont refusé de débattre.

Monsieur André MEAR a indiqué qu'il n'avait pas de document. Les documents ont été remis aux membres au début de la commission. L'opposition avait donc la possibilité d'engager des échanges sur ce projet mais il n'y pas eu de débat. Dans ces conditions quel est l'intérêt de réunir les commissions, l'opposition ayant fait le choix de ne s'exprimer qu'en conseil municipal.

Monsieur Raymond CREACH a signalé que les documents auraient dû être adressés avec la convocation.

Mme CORMIER s'est étonnée que les parents et l'équipe pédagogique n'aient pas été associés à la démarche.

La Municipalité lui a fait savoir que le projet n'était qu'au stade de projet, que ni la taille ni l'emplacement de l'ALSH n'étaient définis et qu'en temps utile les personnes intéressées seraient consultées.

-Monsieur André MEAR a regretté que l'éclairage public n'ait pas été rallumé après le feu d'artifices à Kerfissien le 13 juillet au soir.

-Concernant la liaison entre Mestioual et le centre bourg, le Maire a fait savoir que la commune bénéficie d'un emplacement réservé au PLU mais le terrain n'est pas propriété de la Commune mais de la SODEPI.

-Une autorisation a bien été donnée à la responsable de centre équestre pour une ballade sur la plage mais uniquement le matin.

-Monsieur MEAR a évoqué des problèmes dans quelques quartiers, mais il s'agit de problèmes de voisinage entre privés.

-Suite à une intervention de Mme Anne CORMIER le maire lui a précisé que la surveillance du domaine public est bien du ressort de la police municipale ou de la gendarmerie.